Télétravail : retour à la normale

Par note en date du 28 février 2022, conformément aux nouvelles consignes sanitaires du gouvernement, Madame Villette, Secrétaire Générale de la Ville de Paris a mis fin au télétravail obligatoire.

Cependant, il demeure recommandé pour les missions télétravaillables en cohérence avec la cartographie du télétravail réalisée par les directions et présentée dans les instances.